

Règlement du BRM 200 du samedi 26 avril 2025

Extrait du règlement des Brevets Randonneurs Mondiaux

Le règlement complet à retrouver : <https://www.audax-club-parisien.com/organisation/brm-monde#reglement-BRM>

1-NATURE DU BREVET

Il s'agit d'un Brevet Randonneur à allure libre : chacun roule à son allure seul ou en groupe, à la seule condition de pointer aux 3 contrôles intermédiaires et de boucler les 200 km en moins de 13h30 soit une arrivée à 21h30 à l'OSY. Le passage dans chaque contrôle est préconisé entre une heure "d'ouverture" et une heure "de fermeture" mentionnées sur la carte de route.

2-CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute personne licenciée ou non à un club FFVélo est admise à condition de verser un droit d'engagement de 5 € (pour les licenciés à ladite fédération) ou 8 € pour les non-licenciés. Chaque participant doit être assuré en responsabilité civile.

Les mineurs sont acceptés à condition de fournir une autorisation parentale et un certificat médical d'aptitude datant de moins de 6 mois.

Chaque participant doit respecter scrupuleusement le Code de la Route, il doit pourvoir à ses besoins. De ce fait, les voitures suiveuses sont interdites sur le parcours en dehors des points de contrôle.

Chacun est responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur ou victime. Les machines doivent être mues uniquement par la force musculaire, les vélos à assistance électrique (VAE) ne sont pas admis. Le port du casque est vivement conseillé.

De nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, les machines devront être munies d'un éclairage sérieux à l'avant et à l'arrière fixé solidement sur le vélo et en état de marche. Un éclairage arrière seulement clignotant est interdit.

De nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout participant devra être équipé obligatoirement d'un gilet ou d'un baudrier de haute visibilité.

3-LE PARCOURS

A consulter sur le site internet : <https://www.cty85.fr/>

4 CONTRÔLES

Chaque participant recevra au départ sa carte de route qu'il devra conserver en bon état.

A chaque contrôle, bien indiquer l'heure exacte de passage dans la case prévue et faire apposer le cachet d'un commerçant ou d'une administration de la localité. Les cartes ne portant pas tous les cachets de contrôle ne seront pas homologuées de même que les cartes perdues.

Des contrôles secrets en cours de parcours sont possibles, bien vouloir d'y soumettre.

En cas d'impossibilité d'obtenir ce cachet, le participant pourra :

- Prendre une photo du vélo du ou des participants devant un panneau routier justifiant du lieu
- Indiquer sur la carte de route l'heure de passage et dans la case prévue pour le cachet inscrire la mention « PHOTO »
- L'adresser par mail aussitôt après l'arrivée du brevet à d.roirand@orange.fr

Ou fournir un relevé de retrait bancaire mentionnant nom et prénom du ou des participants.

Indiquer sur la carte de route l'heure de passage, et dans la case prévue pour le cachet ajouter la mention « TICKET ».

A l'arrivée, signer et remettre votre carte à l'organisateur qui indiquera l'heure d'arrivée et le temps mis pour effectuer ce BRM. Récupérer ensuite la carte et la médaille payée à l'inscription (6 €) si les conditions d'homologation sont remplies, dans la limite des stocks disponibles. Sinon, une médaille sera commandée et expédiée à l'issue ou la médaille sera remboursée en cas de non-homologation.

Le numéro d'homologation sera disponible sur le site du cty après homologation auprès de l'ACP. (Audax Club Parisien). Le reporter sur la carte de route dans la case Brevet N°.

5-LES INSCRIPTIONS

Inscription et paiement en ligne avec **HelloAssos** sur le site : <https://www.cty85.fr/>

Date limite des inscriptions : mercredi 23 avril 2025. Aucune inscription sur place ne sera acceptée.

6-LE DÉPART

Le départ et l'arrivée se feront de l'OSY au 36 impasse Joseph Guillemot La Roche-sur-Yon (à côté du DOJO). La délivrance des cartes de route se fera à partir de 7h

Départ à 8 h 00 par groupes de 20 machines maximum. Une collation au départ et à l'arrivée sera proposée.

7-ATTESTATION DES PARTICIPANTS

Tout participant inscrit au BRM 200 doit remplir le bulletin d'inscription :

- atteste sur l'honneur qu'il est en condition physique suffisante pour effectuer le parcours, et avoir pris connaissance de ses difficultés et des consignes de sécurité,
- avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité
- avoir pris connaissance du questionnaire de santé et des règles d'or (voir consignes affichées en salle)
- accepte de rétrocéder son droit à l'image au travers de photos, films ou tout autre support de communication, qui pourrait être pris à l'occasion de la randonnée
- reconnaît avoir pris connaissance et accepté le présent règlement du BRM 200.
- dans le respect du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) les Cyclo-Touristes Yonnais s'engagent à ne pas communiquer les coordonnées des participants à des fins commerciales.

Pensez à apporter un stylo, une carte bancaire si vous payez par retrait bancaire et un smartphone pour prendre des photos et les envoyer par mail.